



# Justification

## Sur l'attribution de l'Étiquette environnementale UE II vernis, revêtements pour bois et sols intérieurs

Produit testé: AAROPUR AQUAFLOOR 287

Caractérisation du produit: Vitricateurs de sol à 2 composants (couche mince)

Catégorie du produit (selon le règlement Etiquette environnementale)



Fabricant / Fournisseur : Aarolac AG

Date d'émission de justification : 06.07.15

### Caractéristiques de produit

- Exempte d'aromate oui  non
- Exempte de conservateurs du film oui  non
- Liberté d'étiquetage selon la législation suisse en vigueur sur les produits chimiques oui  non
- Pauvre en composés organiques volatiles (COV)  
oui: niveau 1  oui: niveau 2  oui: niveau 3  non
- Exempte de substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR oui  non
- Composée à plus de 95 % de matières premières renouvelables oui  non
- Conforme aux exigences techniques oui  non

### Résultats des tests

Le produit répond aux exigences d'attribution de l'Étiquette environnementale pour peintures murales d'intérieur. Vous trouverez des plus amples informations sur l'Étiquette environnementale sur le site [www.stiftungfarbe.org](http://www.stiftungfarbe.org).

Le certificat est valable uniquement si le produit testé est répertorié sur le site [www.stiftungfarbe.org](http://www.stiftungfarbe.org) et si le fabricant/fournisseur participe au programme de l'Étiquette environnementale de la Fondation Suisse Couleur. Il est interdit au titulaire du certificat de le transmettre à des tiers.

Attention: tout abus entraînera des poursuites pénales.

Le certificat perd sa validité si les composants du produit testé font l'objet de modifications et des nouveaux tests doivent alors être réalisés.

Winterthur, 06.07.15

Signature Fondation Suisse Couleur

Signature Secrétariat technique